

Communiqué de presse
15 Avril 2020

Coronavirus : prolongation jusqu'au 3 mai, quelques assouplissements mais consignes de base inchangées & organisation du déconfinement progressif

Lors du Conseil National de Sécurité (CNS) de ce mercredi 15 avril, plusieurs décisions ont été prises. Comme à chaque fois, ces décisions reposent sur les avis des experts scientifiques.

Il a été décidé lors de cette réunion du CNS, en concertation avec les Ministres-présidents, de **prolonger les mesures de confinement actuellement en vigueur jusqu'au 3 mai inclus.**

Afin de rendre cette prolongation de confinement plus soutenable, nous avons également décidé que :

- **Les magasins de bricolage et les jardinerie pourront rouvrir leurs portes, aux mêmes conditions que les magasins d'alimentation.** Les distances de sécurité devront donc être d'application ;
- Nous autorisons également les **résidents des structures d'hébergement ? c'est-à-dire les maisons de repos et de soins ou les centres pour personnes avec un handicap par exemple ? à recevoir la visite d'un proche désigné.** Cela, à condition que le résident en question ne présente **aucun symptôme de la maladie depuis deux semaines.** Cette personne devra toujours être la même. Les maisons de repos se chargeront de l'organisation de ces visites. **Ces règles seront aussi d'application pour les personnes qui vivent seules et qui ne peuvent pas se déplacer.**

Les consignes de base restent inchangées jusqu'au 3 mai et doivent impérativement être respectées. Les forces de l'ordre continueront à s'en assurer.

Un **nouveau Conseil National de Sécurité sera organisé la semaine prochaine** et aura pour objectif **d'élaborer de manière plus précise la prochaine étape du déconfinement.** Notre objectif est de pouvoir organiser le déconfinement progressif pour le début du mois de mai. A noter qu'il s'agira d'un **processus évolutif** et basé, comme toujours, sur les travaux des scientifiques.

Cette stratégie reposera sur **plusieurs piliers**, à savoir les distances de sécurité, le dépistage à grande échelle mais aussi le tracing, et le développement de nouvelles règles à appliquer dans le monde du travail.

Il est clair que **le port du masque ? même dit de confort ? jouera aussi un rôle important dans la stratégie de déconfinement.** Un premier rapport nous a été remis par les scientifiques et les représentants fédéraux et régionaux de la santé. Il nous indique que, lorsque les mesures de confinement seront levées progressivement, les masques en tissu seront conseillés pour toute situation où les distances de sécurité ne

peuvent être respectées. Cela passera notamment par une production nationale. Néanmoins, les masques ne remplaceront pas les mesures d'hygiène et les distances de sécurité.

A court-terme, le Conseil National de Sécurité se prononcera sur les analyses et propositions du groupe en charge de l'Exit Strategy, notamment sur le timing adéquat et les conditions de réouverture progressive d'une part, des commerces et d'autre part, à terme, des cafés, restaurants et bars mais aussi sur la situation des écoles, des stages et des mouvements de jeunesse et les voyages. Il est déjà acquis **qu'aucun événement de masse tels que les festivals ne pourront être organisés avant le 31 août inclus.**

Concernant le monde du travail, les règles actuelles resteront d'application jusqu'à ce que des protocoles d'accord puissent être scellés, secteur par secteur. L'objectif de ces protocoles sera de permettre aux entreprises de reprendre le plus rapidement possible une activité normale, tout en garantissant les conditions adéquates de travail de leurs employés et qui devront être adaptées aux circonstances . **Le télétravail devra, quant à lui, continuer à être privilégié** pendant un certain temps encore.

Image not found or type unknown



URL source: <https://www.premier.be/fr/coronavirus-prolongation-jusqu%E2%80%99au-3-mai-quelques-assouplissements-mais-consignes-de-base-inchang%C3%A9es>